

# BP option Aménagements Paysagers

FORMATION CONTINUE

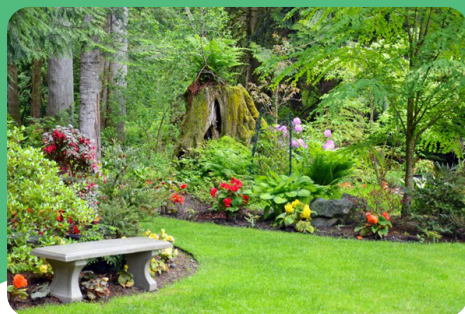
Formation diplômante de niveau IV

Code RNCP38314

Enregistrement : 07/08/2019

Délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Autre voie d'accès à la certification : Contrat de professionnalisation, Validation d'Acquis d'Expérience



**Modalités d'entrée en formation** (sous réserve de places disponibles)

1. Dossier d'inscription en ligne :

[campus-bougainville.fr](https://campus-bougainville.fr)

2. Remplir le dossier d'inscription

3. Suivez les instructions sur la plate-forme d'inscription afin de vous pré-inscrire

4. Information collective/ 5. Entretien de motivation

## Les financements

La formation est financée par le dispositif AIRE 2 en tant que demandeur d'emploi et résidant en Ile de France ou par France Travail (selon les marchés). En tant que salarié, votre formation peut-être financée par les dispositifs CPF + abondement complémentaire personnel ou abondement France Travail ou Transition Professionnelle ou financement individuel. Tarif en auto-financement : 10€/heure/apprenant

## Prérequis

✓ 1. Soit la possession d'un CAP agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur

2. Soit avoir suivi un cycle complet conduisant au BEPA ou une scolarité complète de classe de seconde. Les candidats ne justifiant pas de ces diplômes doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'1 année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en lien avec le diplôme postulé, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.

## Public ciblé

✓ Demandeurs d'emploi, salariés, adultes en reconversion

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :



M. Renaud BRUNEL  
Responsable formations  
cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr

## Quelques chiffres (année 2023)

Taux de réussite : 93%

Taux de satisfaction : 66%

Taux d'insertion : 100%

Mise à jour le: 12/06/2024

## Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances fondamentales en biologie végétale et écologie
- Planifier les différentes étapes d'un projet de chantier d'aménagement paysager
- Superviser les équipes et gérer les ressources matérielles et humaines
- Effectuer des tailles de formation, d'entretien et de restructuration
- Mettre en œuvre les techniques de plantation
- Réaliser des semis de gazon, de prairies fleuries ou d'autres végétaux
- Construire des ouvrages en utilisant les matériaux appropriés

## Débouchés & poursuites d'études

Le bénéficiaire de la formation BP Aménagements paysagers peut accéder à des postes variés tels que chef d'équipe, chef de chantier, responsable d'entretien et/ou de création des espaces verts en collectivités ou entreprise privées, être entrepreneur, responsable de service espaces verts ou ouvrier paysagiste qualifié. Il est également possible de poursuivre cette formation par un BTS/A Aménagements paysagers, un certificat de spécialisation (C.S) Arboriste Élagueur ou un C.S Sols Sportifs engazonnés ou un C.S Constructions paysagères.

## Contenus de la formation (référentiel accessible sur chlorofil.fr)

UC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager : C 11. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant/ C 12. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

UC 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement : C 21. Préparer le travail pour un chantier/ C 22. Coordonner le travail sur un chantier

UC 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux : C 31. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal/ C 32. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

UC 4 : Réaliser des travaux de mise en place des végétaux : C 41. Réaliser des travaux de plantation/ C 42. Réaliser des travaux de végétalisation par semis

UC 5 : Mettre en place des infrastructures : C 51. Réaliser des murets et des escaliers/ C 52. Mettre en place des revêtements

UC 6 : Arrosage automatique intégré

## Modalités pédagogiques

Cours théoriques en présentiel. Travaux pratiques sur des plateformes pédagogiques, visites pédagogiques et périodes en entreprise. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement peuvent être sollicités pour les personnes en situation de handicap (prendre contact avec la référente handicap soit sylviane.licyr@educagri.fr).

## Modalités d'évaluation

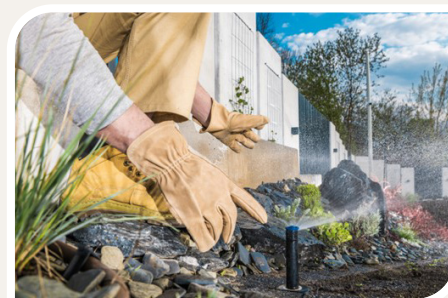
6 Unités capitalisables. Les évaluations se déroulent en situations professionnelles. Le BP Aménagements paysagers est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 6 UC.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans. Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

## Frais de gestion administrative

80€ de frais de gestion hors financement France Travail & région

## Restauration & hébergement possibles sur place



## DURÉE DE FORMATION

➤ 819 heures en centre de formation

➤ 259 heures en entreprise

Période : Février 2025 à octobre 2025 (1 session/an)

Délai moyen d'accès à la formation : entretien dans les 30 jours qui suivent le 1er contact